

Nouvelle fatwa sur un site lisible en France, primé par l'ONU : "Celui qui quitte l'islam doit être exécuté"

écrit par Julien Martel | 3 septembre 2019



La fatwa (= décision juridique islamique émise par une haute autorité islamique) du 1er septembre 2019 du site islamweb, le site du ministère des Affaires islamiques du Qatar, a été relevée par l'internaute @ibnyaziid sur Twitter.

Zineb El Rhazoui remarque justement à ce sujet :
« L'islam ordonne de tuer les apostats. En France, les islamistes exigent des apostats de « respecter » la religion qui appelle à les tuer, sinon, c'est de l'« islamophobie ». Moi, je n'ai aucune phobie de cette religion mortifère qui appelle à me tuer, je la combats. »

Le jugement relatif à l'apostasie

Fatwa No: 90584 Fatwa Date:1-9-2019

islamweb (cacher votre adresse ip si vous allez sur ce site, on ne sait jamais)

Question

J'aimerais connaître la position de l'islam et des musulmans concernant ceux qui apostasient et embrassent ensuite la religion chrétienne. Dans le cas où ils refusent de revenir à l'Islam, quel est leur châtement ?

J'aimerais obtenir une réponse le plus rapidement possible.

.

Réponse

Louange à Allah et que la paix et la bénédiction soient sur Son Prophète et Messenger, Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons :

Quiconque apostasie après avoir embrassé l'islam doit se voir accordé un délai de trois jours pour se repentir. S'il se repent, qu'Allah soit loué sinon il doit être exécuté. Telle est la prescription de la Charia en vertu de la parole du Prophète () : « Quiconque change sa religion islamique contre une autre, tuez-le. » (Boukhari)

Et en vertu de ce que rapporte Mâlik dans al-Muwatta : « *'Umar a dit à propos d'un apostat qui fut tué avant de s'être vu accorder un délai de trois jours pour se repentir : "Pourquoi ne l'avez-vous pas emprisonné trois jours pendant lesquels vous lui auriez donné à manger et demandé de se repentir dans l'espoir qu'il revienne vers Allah ?" »*

.

Cependant, il faut savoir que cette peine comme les autres peines corporelles ne doivent être exécutées que par le dirigeant, et il n'est pas permis à des individus de les exécuter sans la permission du dirigeant vu le désordre et le préjudice qui en résulteraient. Dans le cas où il n'y ait pas de dirigeant pour appliquer ces peines, les musulmans doivent, après s'être assurés que les conditions relatives au jugement d'apostasie soient réunies et qu'il n'y ait pas d'empêchement à celui-ci, traiter l'apostat de la même manière que le mécréant. Ils ne doivent pas le marier à une musulmane, hériter de lui ou vice versa, son épouse doit le quitter etc. Ils doivent aussi veiller à l'appeler à Allah, exalté soit-Il, dans l'espoir qu'il se repente et revienne à Lui.

Et Allah sait mieux.



Cliquer sur la copie d'écran pour la voir en grand.

Islamiquement parlant, cette décision législative ne pose aucun problème puisque l'ex-musulman doit effectivement être tué selon l'islam. C'est la tradition islamique depuis 1400 ans de tuer les ex-musulmans.

Comme le dit le cheikh qatari Frère musulman al-Qaradawi, sans l'exécution des apostats, l'islam aurait depuis longtemps disparu, car c'est une religion qui repose beaucoup sur la violence, sur la terreur et sur la contrainte qui s'exerce et sur les musulmans et sur les non-musulmans.

Yusuf Al-Qaradawi, chef des Frères musulmans et l'un des leaders de l'Islam sunnite les plus respectés (90 % des musulmans).

"Si on avait supprimé la peine de mort contre ceux qui quittent l'Islam, l'Islam n'existerait plus aujourd'hui. L'Islam aurait disparu dès la mort du Prophète, que la paix soit sur lui. Condamner l'apostasie, c'est ce qui a permis de garder l'Islam jusqu'à nos jours."



LA VÉRITÉ SUR L'ISLAM

En d'autres termes, selon ce haut responsable musulman, l'Islam existe encore aujourd'hui uniquement parce que les gens ont peur de se faire tuer s'ils le quittent.



.
Les non-musulmans sont soumis à la terreur pour leur donner peur de ne pas devenir musulman.

.
Les musulmans sont soumis à la terreur de l'enfer et à la terreur bien réelle de perdre leur tête s'ils désobéissent à Allah et à Mahomet.

.
L'islam signifie le génocide brutal ou goutte-à-goutte des non-musulmans. Tous les pays où s'est installé l'islam ont

connu au moins un des deux types de génocide. L'islam propose en effet trois choix au non-musulman : la mort, la conversion ou le statut horrible de dhimmi (on conserve sa religion mais au prix d'une forte taxe, la djizya, d'une vie misérable soumise aux caprices et aux persécutions plus ou moins brutales des musulmans et avec des droits largement inférieurs).

.
Pour les musulmans, même si leur situation est moins grave que celle des non-musulmans qui vivent sous le joug islamique, elle n'est pas terrible car ils vivent dans la prison d'un culte mortifère et débilisant qui broie le cerveau, détruit l'humour, annihile la beauté et la joie de vivre. Et si l'on veut sortir de l'islam comme l'on sort de prison, les autres musulmans ont le devoir de vous ramener à l'islam et, si vous persistez, ont le devoir de vous tuer ou de vous dénoncer au gouvernement pour qu'il vous exécute.

.
Ce qui pose problème, disais-je, ce n'est pas que les musulmans musulmanisent, puisque tout cela est parfaitement établi islamiquement. Ce qui pose problème, c'est qu'on puisse accéder au site islamweb en France, que ce site puisse répandre sa camelote frelatée en France, c'est aussi que le Coran sur lequel il se base soit toujours autorisé.

.
Le site islamique, suivant en cela le Coran, autorise également le mari à battre sa femme et à la violer si elle refuse de faire l'amour. Je n'ai pas parcouru le site, mais tout le reste me semble à l'avenant. Interprétation législative du Coran tout ce qu'il y a de plus classique dans l'islam, mais loi qui s'oppose frontalement au droit français qui considère la femme comme une personne libre et égale en droit à l'homme.

.
Rien à voir avec le grand nombre de féminicides en France, bien entendu. Rien ne prouve que les victimes étaient des femmes mariées avec des maris musulmans qui ont jugé la conduite de leur femme déplacée, pleine de désobéissance, contraire à l'islam et qui ont ainsi décidé de les châtier.

Pas d'amalgame !

.
Le directeur du site se vante d'avoir reçu un prix de la part de l'ONU dans le domaine de l'éducation électronique... Un site qui incite au meurtre... Quelle horreur !

Aussi, il convient de signaler qu'islamweb a, jusqu'à présent, reçu de nombreux prix internationaux. Ainsi, en 2005, il s'est vu décerner le prix du Sommet Mondial de la société de l'information de la part de l'Organisation internationale de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'éducation électronique ; de même qu'il a reçu, la même année, le prix du meilleur contenu électronique arabe.

Egalement en 2007, le site a reçu le Prix du Sommet mondial de l'Organisation des Nations Unies pour le meilleur produit de divertissement électronique pour les enfants. En 2009, islamweb a été honoré par le Prix du meilleur contenu électronique du Golfe, alors proposé par le Conseil suprême de la communication en tant que représentant de l'État du Qatar.

.
La France doit s'opposer à l'ONU qui organise vers l'Europe des migrations de remplacement et qui a pactisé avec l'islam et avec les pays de l'OCI (organisation de la Coopération Islamique).

.

La France doit s'opposer au Qatar qui essaie de coloniser et d'islamiser la France, ainsi qu'à tous les pays de l'OCI.

.

La France doit interdire l'islam, déchoir le plus de musulmans possibles qui refuseraient de mettre la République avant le Coran de leur nationalité française et les expulser et il faut faire subir une rééducation à la chinoise pour ceux qu'on n'aurait pu dégager vers un pays musulman.

.

Ce n'est qu'avec ces mesures radicales mais nécessaires que l'on peut reconquérir la France et sauver notre pays de la destruction.

.

En attendant, ne vous privez pas pour signaler aux fonctionnaires macroniens chargés d'éradiquer la haine en ligne ce site..

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

Et écrivez en masse au Ministère de l'Intérieur et à l'Elysée pour vous étonner que l'on puisse y avoir accès...

<https://www.interieur.gouv.fr/Contact/Ecrire-au-ministre-de-l-Interieur>